

Alerte n° 253 du 25 novembre 2021 L'indemnité « inflation » de 100 euros finalement adoptée par le Parlement

Contrairement à ce que nous vous avons annoncé lors du webinaire du 24 novembre dernier, l'indemnité « inflation » que le gouvernement souhaitait impérativement mettre en place avant la fin du mandat présidentiel, a finalement été entérinée cette nuit par le Parlement et ce, malgré les réticences du Sénat qui avait supprimé le dispositif du projet de loi.

Cette indemnité, dont bénéficieront les personnes dont les revenus mensuels sont inférieurs à 2.000 euros nets, sera versée directement par les employeurs aux salariés éligibles durant le mois de décembre.

Prudence toutefois, le texte n'a pas été publié (un nouveau revirement est encore possible, notamment si le texte passe par le Conseil constitutionnel).

Nous vous présenterons en détail ce dispositif et ses conditions de mise en œuvre pour les employeurs dès que le texte aura été publié.